

Le texte anglais du document suivant se trouve à Londres, aux archives du *State Paper Office Colonial Series*, vol V. art 34. La réponse au second interrogatoire renferme la traduction du petit document français que nous avons publié dans le dernier numéro et que nous avons suivi ici pour la traduction.

A copie of Mr. Champlains depositions taken before Sir Henry Martin, Kt. the 9th of nouembris 1629

Samuel Champlain of Browngages in Guien in the Kingdome of France gent. and late Lieutenant gouournour of the forte in Canada cailed the St. Lewis et Kebecke sworne before the right wortl sir Henry Martin knight, judge of the high court of admiralty, saith as followeth.

To the first Intergatory he saith that he and the rest of the French latelie taken at Canada by Capt. Kircke and his comp: haue bin w^tll intreated & used by him & his comp: en. since they were taken by them, glueing them victualls & using them as himselfe, and they haue bin noe wayes dealt with to depose au untruth for ought hee knoweth.

To the second third & fourth, hee saith that hee was in the forte when Capt. Kircke & his comp: tooke the same, viz: the 20th day of july 1629. stilo nouo, viz: 4 brasses peeces weighing each about 150 lbs. weight; one other pece of brass ordnance wey: 80 lbs. weight; 5 iron boxes seruing for the fwe brasses peeces of ordinance; 2 small iron peeces of ordnance wey: each 8 handr: pound weight; 6 murdereres with their double boxes or chargeois; one small iron peice of ordnance wey: about 80 lbs.; 45 small iron bulletts for the service of the foresaid fwe brasses peeces; six iron bulletts for the service of the foresaide 26 brasses peeces wey: every one 3 pounds; 30 or 40 pounds of gun powder all belonging to Mr. de Caen of Roen, Mr. Deshemey of St. Mallos & 3 or 4 mo... whose names he doth not remember; abouete 30 pounds of match belonging to the french king; 30 whole and 1 broken muskett; a harquebus a croacke belonging to the said merchant's; 2 longe harquebushes fwe or six feet longe a peice belonging to the kinge, 2 other harquebushes; 10 halbersts; 12 pikes belonging to the kinge 5 or 6 thousand leaden bulletts, plate and barres of lead belonging....; 60 corselets whereof 2 are compleat and pistole troef; 2 greate

Copie des dépositions de M. de Champlain faites devant Sir Henry Martin, Chevalier, le 9 de novembre 1629.

Samuel Champlain de Browngages en Guinne dans le royaume de France, gentilhomme et ci-devant Lieutenant Gouverneur du fort appelle Saint-Louis à Kebecke en Canada, assermenté devant l'honorabile sir Henry Martin, chevalier, juge de la cour supérieure de l'Amirauté dépose comme suit

Au premier interrogatoire, il dit que lui et le reste des François récemment pris au Canada par le capitaine Kircke et sa troupe, ont été bien et convenablement traités par lui et ses compagnons, depuis le moment qu'ils ont été faits prisonniers par eux, leur donnant des vivres et les traitant comme lui-même, et qu'ils n'ont par aucune voie qu'ils saient, été induits à déposer contre la vérité.

Au second, troisième et quatrième, il dit, qu'il était dans le fort quand le capitaine Kircke et sa troupe en prirent possession, c.-à-d le 20^e jour de juillet 1629, style neuf, sauoit: 4 pièces de fonte pesant chacune environ 150 lbs.; une autre pièce d'artillerie de fonte pesant 80 lbs.; 5 botts de fer servant pour les cinq pièces d'artillerie de fonte; 2 petites pièces d'artillerie de fer pesant chacune 8 cents livres; 9 pierriers avec leurs doubles boites ou chargeoirs; une petite pièce d'artillerie de fer pesant environ 80 lbs.; 45 petits boulets de fer pour le service des cinq pièces de fonte susdites; 6 boulets de fer pour le service des susdites 26 pièces de fonte pesant chacun 3 lbs.; 30 ou 40 lbs. de poudre à canon, appartenant tout à M. de Caen de Rouen, M. Deshemey de St. Malo, et trois ou quatre autres dont il ne se rappelle pas les noms; environ 30 lbs de mèche appartenant au roi de France; 30 mousquets entiers et 1 rompu; une arquebuse à croc appartenant aux dits marchants; 2 longues arquebuses longues de cinq ou six pieds chacune appartenant au roi; 2 autres arquebuses; 10 hallebardes; 12 piques appartenant au roi; 5 ou 6 mille livres de boulets de plomb, platines et barres de plomb appartenant...; 60 corselets dont deux sont complets et à l'épreuve du pistolet;

brasse croes wey: 80 lbs.; 1 pavilio... to lodge abouete 20 men belonging to the king; a smithes forge with the appertances; all necessaries for a kitchen; all toolles and necessaries for a carpenter; all appertiances of iron worke for a windmill; a hand mill to grind corne; a brasse bell belonging to the said merchants. And, as hee ha... bin bould by the factors for the merchants there were in the wareho... or magazine in the said habitation abouete two thousand fwe hundred o., 3 thousand beauer skinnes & some cases of kniues the number whereof he hath not heard, and some small iron shafts which did belong particularly to Mr. de Cane; and the forte belonging to the kinge, & the habitation houses the[rein] belonging to the said merchants were all left standing undefaced and th.... inhabitants in these houses had some goods of their owne in them, but what they were hee cannot expresse. And this hee affirmed upon his oath to be true; and more to these interrogatories he caunot answe.

To the 4th hee saith that there were not any victuals or ordinarie sustina... for men in the said forte or habitation at the tyme of the taking of them, the men in the same haueing liued by the space of abouete 2 montheis before upon nothing but rootes.

To the 5th and 6th he said that being in distresse for want of victuals, this examinee sent his brother and twenty more persons in a small pinnace of 7 ou 8 tonnes caled the *Le Loania* and one hundred coates or gownes to.. a place called Gaspey, & gave his brother order to land twenty of them there, whereof, as hee remembret, 2 were weomen et 4 children, and gave them each of them 2 coats of beauer to buy victuals of the sauvages; & with the rest to saile to France to give notice of their distresse in the said forte, ac aliter nescit.

2 grands pieds fourchus pesant 80 lbs; 1 pavillon pour loger environ vingt hommes appartenant au roi; ure forge de maréchal avec les appartenances; tout une batterie de cuistine; tous les outils nécessaires à un charpentier; tout un assortiment d'outils de fer pour un moulin à vent; un moulin à bras pour moudre le grain; une cloche de fonte appartenant aux dits marchants. Et, suivant l'information que lui en ont donnée les commis des marchants, il y avoit au magasin dans la dite habitation environ deux mille cinq cents ou trois mille peaux de castor et quelques caisses de contenants dont il n'avait pas entendu dire le nombre, et quelques petits fers de flèche, qui appartenient particulièrement à M. de Caen; et le fort appartenant au roi, et l'habitation avec les maisons appartenant aux dits marchants furent toutes laissées debout non endomagées, et ceux qui demeuraient dans ces maisons y avaient quelques effets à eux, mais qu'il ne pouvait dire ce que c'était. Et il affirme sur son serment que tout cela est conforme à la vérité, et déclare ne pouvoir faire à ces iaterrogatoires plus ample réponse.

Au quatrième il dit qu'il n'y avait aucunes victualles ou provisions de bouche ordinaires dans le dit fort ou habitation au moment de la prise, les personnes qui y étaient n'ayant vécu que de racines l'espace d'environ deux mois auparavant.

Aux cinquième et sixième, il dit qu'endant dans la détresse par manque de vivres, le prevenu envoya son [beau] frère et vingt autres personnes dans une petite pinasse de 7 à 8 tonnes appellée *Le Loania* et un cent d'habits ou robes dans un endroit appelé Gaspey, et donna ordre à son [beau] frère d'y déposer vingt d'entre eux, au nombre desquels, autant qu'il s'en souvient, il y avait deux femmes et quatre enfans, et il donna à chacun d'eux deux robes de castor pour acheter des vivres des sauvages; et avec le reste de se rendre en France pour y donner avis de leur détresse au dit fort, ac aliter nescit.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît autant que possible, une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable d'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

A Sainte-Thérèse. M. A. Dagenais.
A la Pointe-Lévi. M. E. Clément
A la Petite-Salle. M. G. Giroux.
Chez les Externes. M. C. Gingras.

ANSELME BOUCHER, Gérant